

Programme

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Mission : Régimes sociaux et de retraite

PLF 2006

Responsable
de programme :

Patrice RAULIN,
directeur général de la mer
et des transports

Budget :

- Autorisations d'engagement :
3 milliards d'euros
- Crédits de paiement :
3 milliards d'euros
(67 % du budget
de la mission Régimes
sociaux et de retraite)

Ministère concerné :

**Ministère des Transports,
de l'Équipement, du Tourisme
et de la Mer**

ACTIONS

- Régimes sociaux des transports terrestres
- Régimes de retraite des transports terrestres

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions
de travail des conducteurs routiers, avec un objectif d'efficacité
de gestion**

- Pourcentage d'allocations de congé de fin d'activité (CFA) payées
aux retraités à l'échéance ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ;
dans le délai de deux mois suivant l'échéance
- Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA /
recrutements totaux

**Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite
de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion**

- Dépenses de gestion pour un euro de prestations servies
- Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
- Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date
du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai
d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant
l'échéance
- Taux de récupération des "indus"



Programme

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Mission : Régimes sociaux et de retraite

PLF 2006

Responsable
de programme :

Michel LE BOLLOCH,
directeur de l'établissement
national des invalides
de la Marine

Budget :

- **Autorisations d'engagement :**
684,18 millions d'euros
- **Crédits de paiement :**
684,18 millions d'euros
(15 % du budget
de la mission Régimes
sociaux et de retraite)

Ministère concerné :

**Ministère des Transports,
de l'Équipement, du Tourisme
et de la Mer**

ACTIONS

- Pensions de retraite des marins
- Prévoyance des marins
- Action sanitaire et sociale des marins

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier

- Pourcentage de pensions payées aux marins : dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois
- Délai moyen de traitement d'une feuille de soins "papier"
- Délai moyen de traitement des aides financières individuelles versées aux marins et à leurs familles (secours)

Optimiser le taux de recouvrement des cotisations

- Taux de recouvrement "global"
- Taux de recouvrement "amiable" (sans action contentieuse)

Stabiliser la part des coûts de gestion dans la dépense totale

- Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
- Dépenses de gestion pour un euro de dépenses prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail - maladies professionnelles, action sanitaire et sociale



UN NOUVEAU CADRE
BUDGÉTAIRE POUR
RÉFORMER L'ÉTAT

Programme

Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers

Mission : Régimes sociaux et de retraite

PLF 2006

Responsable
de programme :

François CARAYON,
sous-directeur à la direction
du budget

Budget :

- Autorisations d'engagement :
806,24 millions d'euros
- Crédits de paiement :
806,24 millions d'euros
(18% du budget
de la mission Régimes
sociaux et de retraite)

Ministère concerné :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

ACTIONS

- Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines
- Régime de retraite de la SEITA
- Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale
- Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer
- Versements liés à la liquidation de l'ORTF

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier

- Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits propres) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance
- Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits dérivés) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance
- Pourcentage de pensions payées (régime SEITA droits directs), un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

Optimiser le taux de recouvrement

- Taux de récupération des "indus" et trop versés

Limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale

- Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)
- Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (caisse des mines)
- Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (régime SEITA)